



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2026/04/074

Finances locales – décisions budgétaires

OBJET : Tarif communaux 2026 : piscine municipale

Séance du 27 avril 2026
Date de convocation : 21 avril 2026
Membres en exercice : 33
31 présents – 33 votants
Le quorum est atteint.

L'an deux mille vingt-six, le vingt sept avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Nicolas MEIZONNET, maire en exercice.

Présents :

Nicolas MEIZONNET, Serge GARNIER, Carole CALBA, Daniel SANTAMATILDE, Agnès AUGUSTE, Jean-Pierre GUSAI, Anne VIALLE, Julien BARRE, Emmanuelle GAVANON, Nolwenn GRAU, Sandrine RIOS, David BERREBI, David SCHWARTZ, Emmanuelle ANDRE, Carole CATTENAT, Raymond QUEREL, Caroline MAURAN, Alain CECCOTTI, Aurélie ROUSSEL, Ludovic GASCUEL, Valérie DUCHE, Dominique SAMIE, Sophie COUDERT, Jean-Louis MEIZONNET, Elisabeth COURT, Magali NISSARD, Christian SOMMACAL, Sandra LIAUTAUD, Bruno PASCAL, Lucie HEURTIER, Mohammed TOUHAMI.

Absents ayant donné procuration :

Valérie POLLIN a donné pouvoir à Serge GARNIER
Farouk MOUSSA a donné pouvoir à Lucie HEURTIER

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Serge GARNIER a été élu à l'unanimité** (Nicolas MEIZONNET, Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Daniel SANTAMATILDE, Agnès AUGUSTE, Jean-Pierre GUSAI, Anne VIALLE, Julien BARRE, Emmanuelle GAVANON, Nolwenn GRAU, Sandrine RIOS, David BERREBI, David SCHWARTZ, Emmanuelle ANDRE, Carole CATTENAT, Raymond QUEREL, Caroline MAURAN, Alain CECCOTTI, Aurélie ROUSSEL, Ludovic GASCUEL, Valérie DUCHE, Dominique SAMIE, Sophie COUDERT, Jean-Louis MEIZONNET, Elisabeth COURT, Magali NISSARD, Christian SOMMACAL, Sandra LIAUTAUD, Bruno PASCAL, Lucie HEURTIER (2), Mohammed TOUHAMI).

Suite délibération n° 2026/04/074

RAPPORTEUR : Serge GARNIER, adjoint au maire

EXPOSE : Les tarifs de la piscine municipale ont été modifiés en 2025, selon le détail ci-dessous :

	Tarifs à compter de 2025
Droit d'entrée moins de 3 ans	Gratuit
Droit d'entrée enfant plus de 3 ans	1,50 €
Droit d'entrée adulte	3,00 €
Droit d'entrée aux personnes en situation d'handicap + 1 accompagnateur	Gratuit
Abonnement (10 entrées)	
Enfant	10,00 €
Adulte	20,00 €
Scolaires et groupes de Vauvert	Gratuit
Scolaires et groupes extérieurs à la commune	6,00 €

Cependant, pour la nouvelle saison 2026, nous demandons, vu le contexte économique actuel, une augmentation raisonnée des tarifs.

Il est demandé au conseil municipal de modifier la grille tarifaire comme suit :

	Tarifs à compter de 2026
Droit d'entrée moins de 3 ans	Gratuit
Droit d'entrée enfant plus de 3 ans	2,00 €
Droit d'entrée adulte	3,50 €
Droit d'entrée aux personnes en situation d'handicap + 1 accompagnateur	Gratuit
Abonnement (10 entrées)	
Enfant	14,00 €
Adulte	26,00 €
Scolaires et groupes de Vauvert	Gratuit
Scolaires et groupes extérieurs à la commune	8,00 €

PROPOSITION : Le rapporteur propose donc au conseil municipal d'approuver la nouvelle grille tarifaire avec effet au 1^{er} juin 2026.



Suite délibération n° 2026/04/074

DECISION : Le conseil municipal, oûi l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter la proposition du rapporteur par 26 voix pour (Nicolas MEIZONNET, Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Daniel SANTAMATILDE, Agnès AUGUSTE, Jean-Pierre GUSAI, Anne VIALLE, Julien BARRE, Emmanuelle GAVANON, Nolwenn GRAU, Sandrine RIOS, David BERREBI, David SCHWARTZ, Emmanuelle ANDRE, Carole CATTENAT, Raymond QUEREL, Caroline MAURAN, Alain CECCOTTI, Aurélie ROUSSEL, Ludovic GASCUEL, Valérie DUCHE, Dominique SAMIE, Sophie COUDERT, Jean-Louis MEIZONNET, Elisabeth COURT) **et 7 contre** (Magali NISSARD, Christian SOMMACAL, Sandra LIAUTAUD, Bruno PASCAL, Lucie HEURTIER (2), Mohammed TOUHAMI).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Serge GARNIER

Le maire,



Nicolas MEIZONNET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le 12/05/2026



ID : 030-213003411-20260427-DE202604_0074-DE